

Rejoignez-nous
adhérez au SE-Unsa

Adhérez dès maintenant
www.se-uns.org

SYNDICAT
des

Enseignants
de l'Unsa

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT FRACTIONNE

TARIF EXCEPTIONNEL DE 210 €

Abonnez-vous au SE-Unsa...

Classe normale	TITULAIRES										
	ÉCHELONS										
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	165 €	168 €	173 €	179 €	185 €	195 €	209 €	221 €	236 €	252 €	
Agrégé	187 €	192 €	203 €	217 €	232 €	247 €	266 €	284 €	300 €	311 €	
BI-admissible			177 €	188 €	197 €	207 €	222 €	238 €	263 €	284 €	
Instituteur				148 €	153 €	158 €	164 €	172 €	185 €	209 €	
PEGO, CE d'EPS, AE				151 €	159 €	166 €	175 €	184 €	195 €	206 €	

Hors-classe												
	1	2	3	4	5	6	7	HEA1	HEA2	HEA3		
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	221 €	234 €	251 €	268 €	286 €	302 €	308 €					
PEGO, CE d'EPS	175 €	184 €	195 €	206 €	213 €	250 €						
Agrégé	284 €	300 €	311 €					334 €	347 €	365 €		

Classe exceptionnelle												
	1	2	3	4	5	6	HEA1	HEA2	HEA3	HEB1	HEB2	HEB3
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	261 €	276 €	291 €	311 €			334 €	347 €	365 €			
PEGO, CE d'EPS	233 €	252 €	268 €	286 €	302 €	308 €						
Agrégé	311 €						334 €	347 €	365 €	365 €	380 €	400 €

CONTRACTUELS Enseignants CPE, PsyEn			
Coef	Coef		
50 €	Indice < 380	Indice de 380 à 478	Indice > 478
	100 €	126 €	160 €

RETRAITÉS		
Pension < 1 400 €	Pension entre 1 400 et 1 850 €	Pension > 1 850 €
105 €	130 €	140 €

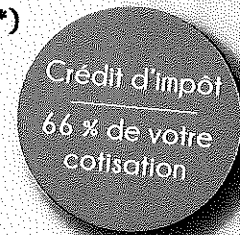
ARD, AESH, CUI
30 €

SITUATIONS PARTICULIÈRES	
Temps partiel, congé de formation	Disponibilité, congé parental
pro rata du salaire	41 €

Instructions pour le prélèvement fractionné(*)

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un Rice.

(*) prélèvements fractionnés automatiques en 10 fois maximum (d'octobre à juillet) sans frais



Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paiement : récurrent

Veuillez compléter tous les champs(*) du mandat, joindre un RIB ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse(*) :

Code postal(*) :

Ville(*) :

Pays(*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN(*) :

BIC(*) :

Le(*) :

Signature(*) :

A(*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.